



M. Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart
Hôtel de Ville
Place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART

Clamart, le 30 juin 2016

Lettre recommandée AR

Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 23 mai. Il a fait l'objet de discussions en bureau de l'association et avec la famille Schlumberger.

Sur l'état du bâtiment :

La commission de sécurité du 21 juin dernier a rendu un avis favorable à l'ouverture du bâtiment au public. Le sujet de l'amiante a fait l'objet d'un rapport SOCOTEC en date du 01 septembre 2015 mentionnant le caractère non dangereux en l'état. Rien ne s'oppose donc à l'exploitation du lieu à ce jour.

L'état général du bâtiment est connu de tous, nous les premiers. La famille Schlumberger, commanditaire du lieu, s'en préoccupe également. A ce jour, le dossier d'études de réhabilitation n'a été engagé ni par la ville ni par le territoire. Cela nous a encore été confirmé lors de nos échanges récents avec la DRAC qui ne cache pas son étonnement et s'inquiète de l'inaction du propriétaire.

Nous savons qu'en tant que bâtiment exceptionnel du XXe siècle, celui-ci fait l'objet d'un grand intérêt de la part des conservateurs du patrimoine et des crédits spécifiques seraient mobilisables. Nous avons d'ailleurs amorcé l'été dernier des échanges avec des fondations d'entreprises susceptibles de financer en partie les travaux.

Sur l'activité :

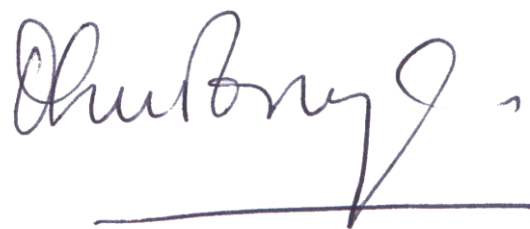
Celle-ci est adaptée à la configuration du lieu et ne permet pas un travail classique de médiathèque ni même de bibliothèque. L'architecture et l'ergonomie ont été pensées pour un travail original avec une tranche d'âge spécifique d'enfants et d'adolescents. L'un ne va pas sans l'autre. Le lieu interagit avec la pédagogie et le type d'accueil. Il implique donc un traitement spécial. Nous vous avons remis un projet le 15 septembre 2015 qui fut ensuite amendé par deux fois pour prendre en compte les demandes légitimes de la ville citées dans votre courrier.

Nos demandes de réunions de travail et d'informations relatives à la section jeunesse de la médiathèque n'ont jamais été suivies d'effets à ce jour. Pourtant, il nous apparaît nécessaire, dans le cadre d'une démarche professionnelle, de mettre autour de la table dès maintenant les parties concernées et d'estimer notamment la faisabilité des perspectives évoquées par Monsieur François Le Got. Cela nous permettrait de nous positionner les uns les autres et d'adapter le projet du lieu de façon cohérente. Enfin, je rappellerai les mots prononcés par le Directeur du Livre Benoit Yvert en 2006, définissant deux lieux en France ayant une vocation et un traitement spécial : la Bibliothèque Publique d'Information (Centre Georges Pompidou) et la bibliothèque des enfants de Clamart.

Dans l'intérêt de la continuité du service public et des publics concernés, au nom du conseil d'administration et des représentants de la famille mécène, je ne peux que réitérer ma demande de maintien dans les lieux jusqu'au démarrage des travaux et que d'ici là soit mis en place des réunions de travail afin d'établir le cahier des charges fonctionnel du lieu (à direction des architectes) et que soient partagées les informations essentielles concernant le planning des études préliminaires et des travaux ainsi que la question du financement de l'opération de réhabilitation.

Je demande que soit créé, dans les meilleurs délais, un comité de pilotage du projet de restauration associant les parties prenantes et que soient organisées avec les professionnels de la lecture publique les réunions nécessaires à la formalisation du projet définitif qui sera développé à la réouverture du lieu.

Je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Olivier Ponsoye', with a long horizontal stroke underneath.

Olivier PONSOYE
Président